

Une approche socio-historique de la violence au XIX^{ème} siècle: le cas d'une conspiration à Lyon en 1817

par Nicolas Boisson Université Pierre Mendès France Grenoble - Master recherche 2008

La conspiration du 8 juin 1817

« La question n'est pas de savoir qui doit gouverner, comme le croyait Platon, car tous les hommes sont faillibles, y compris ceux à qui nous faisons confiance en leur accordant nos suffrages. Ce qui importe, c'est de savoir comment l'Etat doit être conçu et organisé, sur la base des lois, pour que les gouvernants n'abusent pas de leur pouvoir, qu'ils soient soumis au contrôle de leurs concitoyens, qu'ils tiennent compte de leurs critiques et qu'ils soient en cas de nécessité, susceptibles d'être destitués sans effusion de sang. »

Karl Popper, Etat paternaliste ou Etat minimal, 1988.

II- Le complot bonaparto-républicain et la question de la violence politique

L'objectif de ce second thème consacré aux différentes réalités de la conspiration du 8 juin 1817 sera de retranscrire pour le lecteur la « politisation » de ces troubles qui méritent plusieurs lectures. Nous aborderons donc successivement la question préalable de la nature politique de l'événement en présentant ces différents acteurs, puis brièvement la question des facteurs déclencheurs de l'affaire, la politisation de celle-ci par le camp ultra lyonnais, la question du plan des conjurés avec en filigrane la question de la mesure du poids de la provocation policière quant à l'activation de l'insurrection, et enfin les suites politiques données à cette affaire par le pouvoir central.

Nous avons déjà clairement mis en lumière le phénomène sous cette seconde Restauration française de convergences politiques nationales et locales, d'autant plus solides pour le cas de la ville de Lyon, entre un courant bonapartiste toujours potentiellement actif et donc surveillé par les ultras, et des républicains, pour l'essentiel des jacobins, qui appuient le jeune mouvement libéral des indépendants^{205(*)}.

L'historien américain Eric J. Hobsbawm résume parfaitement cet état de confusion politique en France de toutes les forces d'opposition sous la Restauration : « Pendant la Restauration (1815-1830), la réaction avait mis sous le même éteignoir tous les partis d'opposition et, dans cet ombre il était difficile d'apercevoir les différences entre bonapartistes et républicains, entre modérés et radicaux. Il n'y avait pas encore de révolutionnaires ou de socialistes conscients d'appartenir à la classe ouvrière, du moins dans le domaine politique... »^{206(*)}.

A Lyon, ce croisement d'intérêts entre bonapartistes et jacobins, qui inquiétait tant les autorités locales en 1815, va trouver sa matérialisation dans l'affaire du 8 juin 1817, de par le chevauchement des symboliques bonapartistes et révolutionnaires (au sens de la Révolution française de 1789) lors des séditions, mais aussi de par les ambitions du plan des conjurés qui visait après avoir éliminé le maire ultra de la ville et reconquis le pays, à installer une république menée provisoirement par le fils de Napoléon.

Notons au sujet de cette conspiration, qu'elle demeure assez peu relatée par l'historiographie consacrée à la période. Ainsi, nous avons déjà largement évoqué et puisé dans les études relatives de Sébastien Charléty, Georges Ribe et Bruno Benoit. Les faits du 8 juin 1817 sont rapidement rapportés dans le tome 2 de La France des notables des historiens A. Jardin et A.J Tudesq^{207(*)}, G. de Bertier de Sauvigny leur consacre deux pages^{208(*)}, et Frédéric Bluche un paragraphe^{209(*)}. L'historien américain Alan B. Spitzer l'évoque aussi brièvement^{210(*)}. On retrouvera des études plus approfondies et récentes dans le recueil d'articles Secret et République sous la direction de Bernard Gainot et Pierre Serna^{211(*)}.

Commençons par nous interroger sur la nature politique de cette affaire, puisque les divergences des historiens portent sur la désignation de ces troubles sous le vocable de conspiration ou d'insurrection.

II-1. Conspiration ou insurrection ?

Pour la plupart des observateurs de ces troubles du Rhône en juin 1817, l'entreprise du 8 avait été infiltrée depuis longtemps et son activation fut provoquée de l'intérieur par des agents à la solde des ultras locaux. Cette thèse est tout à fait exacte comme nous le préciserons ultérieurement. Cependant, une telle thèse pose l'interrogation légitime du bien fondé dans ce cas de la dénomination des ces événements sous le vocable de la conspiration. En effet, une conspiration est une entreprise secrète, collective et concertée, avec un but politique précis et surtout un plan d'action finement programmé. La plupart des tenants de la seule thèse de la provocation policière n'évoque pratiquement pas le plan d'action, le travail ritualisé de coordination des conjurés du 8 juin 1817. Car, il y eut bien conjuration comme nous le verrons, avec un recrutement sélectif d'un personnel rationnellement affecté à certaines tâches, serment du secret et de fidélité de ses membres, division de ces derniers en comités d'action... Cette réduction de ce complot à des manipulations des autorités militaires ultras de Lyon est compréhensible, du fait du scandale politique local que les révélations, notamment par Sainneville, de la machination ultra provoquèrent et se soldèrent sur décision du pouvoir central par des remaniements, des mutations des fonctionnaires en charge de l'affaire. L'histoire n'a retenu que l'affaire politique de ces troubles, la réduisant ainsi à une insurrection provoquée.

Dès lors, les historiens comme G. de Bertier de Sauvigny, A. Jardin et A.J Tudesq ou encore A.B Spitzer ne retiennent que le caractère insurrectionnel de l'événement, mais aussi fort heureusement la répression entachée de mauvaise conscience de la Cour prévôtale du Rhône. Plus aboutie est l'étude de Josiane Bourguet-Rouveyre, contenue dans le recueil d'articles rassemblés sous la direction de Bernard Gainot et Pierre Serna, Secret et République 1795-1840. Josiane Bourguet-Rouveyre dans son article « Les bonapartistes dans les conspirations de 1815 à 1823 »^{212(*)}, défend la thèse la plus commune de la provocation policière comme origine du complot : « La plupart des nombreux complots de 1816 et 1817 sont d'origine policière et ont servi à attiser la Terreur blanche en faisant croire à la force et à la détermination des opposants au régime. Sous le prétexte de ces prétendus complots, des bonapartistes ont été durement réprimés... (...) Les deux conspirations les plus sérieuses sont celles de Grenoble et de Lyon, même si celle de Lyon est, à l'origine, une provocation policière. »^{213(*)}. Cette historienne a parfaitement raison sur l'existence de la manipulation policière, mais à mon sens d'après les archives consultées elle n'enlève rien au fait que la conspiration, dans ses buts et ses moyens, préexistait à cette manipulation. La question de l'origine première et bousculée de cette insurrection est donc centrale quant à son appellation ou non sous le terme de conspiration. Voilà, pourquoi, j'ai choisi dès l'introduction de qualifier l'événement de conspiration à visée insurrectionnelle, prématurément activée par la provocation policière. Venons-en donc aux faits et aux acteurs de ces troubles.

II-1.1 Retour sur les faits : la question des acteurs et de leur rationalité

C'est un dimanche 8 juin 1817 qu'éclate l'insurrection en fin d'après midi, menée par des bandes partant des campagnes du nord-ouest et du sud-ouest de Lyon pour converger vers la ville. Les troubles sont très vifs dans ces communes de la périphérie de Lyon, que sont Charnay, Chazay, Anse, Ambérieux, Chessy et Châtillon pour le nord-ouest, Saint-Genis Laval, Irigny, Millery, Brignais et Saint-Andéol pour le sud-ouest. On y sonne le tocsin, chante la Marseillaise, menace les maires et les curés, crie « Vive Napoléon II ! », réclame le pain à trois sous la livre. Souvent les insurgés arborent aussi la cocarde tricolore, tentent de s'emparer des mairies et des églises, le tout dans un climat de grande confusion^{214(*)}. Les insurgés préoyaient de se porter sur Lyon une heure après leur prise des communes périphériques. Le but était de mettre Marie-Louise et son fils sur le trône de France. Mais ceux qui parvinrent aux portes de la

ville furent arrêtés en fin d'après midi. Ils portaient sur eux des cartouches et des fusils, voulant selon la rumeur, assassiner le maire^{215(*)}.

Les violences sont surtout le fait des campagnes en insurrection. Les séditeux s'en prennent violemment aux maires, comme à Saint-Andéol où le maire en est même contraint de rester cloisonné chez lui^{216(*)}, aux curés comme à Saint-Genis Laval où un rebelle alla jusqu'à mettre le pistolet sous la gorge du curé d'Irigny^{217(*)}. Les conjurés étaient organisés en six brigades devant déferler sur des points stratégiques de Lyon. Le lecteur retrouvera ce plan d'assaut déjà présenté dans l'introduction (page 26).

Pour ce qui est de la ville même de Lyon, le mouvement fut contenu à ses portes, ce qui explique que l'on ne nota pas de grandes violences. N'oublions pas cependant quelques incidents notoires. En premier lieu, il y eut l'assassinat du capitaine Ledoux, de la Légion de l'Yonne, meurtre qu'instrumentaliseront grandement les ultras. Georges Ribe rapporte : « Vers onze heures du soir, le capitaine Ledoux, de la Légion de l'Yonne, se rendant à l'Hôtel de ville, fut poursuivi par des gens armés et, au moment où il se retourna pour leur faire face, il reçut deux coups de pistolet qui l'étendirent raide mort... »^{218(*)}. De même, un officier en demi-solde essuya un coup de feu dans un café de la place des Célestins, tiré d'un groupe de conspirateurs dont il avait entendu les propos et qui l'accusaient de vouloir les vendre^{219(*)}. M. de Ganay, colonel de la légion de l'Yonne, passant sur le quai de Saône, fut attaqué par trois individus. Toujours selon Georges Ribe, deux officiers nobles, appartenant à la légion des Hautes-Pyrénées furent pris à partie par un rassemblement sur le pont Saint-Vincent. Un grenadier de la Garde nationale fut blessé. Enfin, un homme du peuple fut trouvé porteur de douze sacs de cartouches, à la barrière de Serin, quelques autres de poignards, à la Croix-Rousse^{220(*)}.

Ce qui ressort le plus des séditions dans les campagnes est une certaine confusion. Les insurgés, bien qu'armés de fusils de chasse et de calibres, se dispersent rapidement dès l'apparition des détachements chargés de la répression. Retenons les quatre caractères des séditions : force des symboles révolutionnaires (celle de 1789), appel au règne de Napoléon II, anticléricisme, violences envers les maires ultras. Cette journée du 8 juin se solda par 248 individus enfermés par les autorités dans les caves de l'Hôtel de Ville de Lyon, sans autre motif que de vagues présomptions, et 300 arrestations dans les campagnes^{221(*)}.

Observons à présent la structure de la conjuration.

Pour l'accusation (le Ministère public), dans la séance du 25 octobre 1817 de la Cour prévôtale du Rhône, il s'agissait : « d'une vaste conspiration dont toutes les ramifications ne sont pas connues, et dont le but direct était le renversement du Gouvernement royal... »^{222(*)}.

La conjuration était structurée en trois comités :

- un comité supérieur, composé par Bernard, Joannard, Joannon fils.
- Un second comité, présidé par Taysson, Barbier, Cochet, les deux frères Volozan, Bonand et Burdel.
- Un troisième comité, avec à sa tête Jacquit, « un des plus ardents, des plus audacieux conjurés... Un de ces hommes qui ne connaissent aucun obstacle. »^{223(*)}. Ce Jacquit qui se disait colonel avait pour mission d'organiser les mouvements des communes rurales.

Les chefs des bandes armées des campagnes étaient Valençot, les frères Tavernier, Oudin et Garlon. Le comité supérieur était en lien avec Paris, par le biais d'une femme, madame Lavalette, 28 ans, l'épouse de l'officier en fuite, condamné pour son service auprès de l'Empereur à dix ans de bagne. Madame Lavalette est une figure emblématique de l'affaire du 8 juin. Membre du comité supérieur du complot, elle habitait Paris et tenait des conférences secrètes avec des généraux, où ils discutaient d'entreprises secrètes à venir. Selon son témoignage, elle changeait de lieux de réunion régulièrement, les conjurations étaient désignées en termes empruntés du commerce.

L'organisation de la conjuration en comités de type militaire préfigurait les organisations des Carbonari et des « ventes » des francs-maçons. De même, les serments d'allégeance des membres prouvent que l'on a bien affaire à une conspiration. Un conjuré, Cochet, rapporte lors de l'interrogatoire de la Cour, le passage du serment du poignard : « Chacun jura de perdre plutôt la vie que de dénoncer aucun des conspirateurs. »^{224(*)}. Il existait même un tribunal secret, chargé de frapper les parjures. Ses membres punissaient les traîtres. Le volume

« Procédure » rapporte que des cadavres furent retrouvés aux Brotteaux et à la Pêcherie avec un poignard et l'inscription autour duquel : « Voilà la récompense des traîtres. »^{225(*)}.

C'est Jacquit qui fixa au 1^{er} juin le mouvement général, coordonnant le mouvement avec les campagnes armées. On y distribuait de l'argent et des cartouches. Beaucoup de conjurés avaient fait partie de la garde nationale, donc soit possédaient déjà des fusils, soit ils savaient déjà tirer. On retrouve là l'élément militaire classique des complots bonapartistes, avec des membres marqués par la « frustration » de la répression et de l'épuration de l'ancienne armée napoléonienne par les royalistes, d'où la force mobilisatrice à retenir de la nostalgie bonapartiste. A l'origine, le plan était de prendre la ville de Lyon et d'assassiner son maire ultra, le comte de Fargues, le 8 juin. Le plan fut longuement débattu par Taysson. Ce dernier, sûrement dans l'exagération, prévoyait de mobiliser 3 000 hommes répartis sur l'ensemble de la ville de Lyon et de ses alentours. Au fort Saint Jean, devaient être postés 100 hommes bien armés, attendant le signal de Jacquit. Retenons déjà lors du procès qu'il ressort l'obsession du secret des conspirateurs. La structure de l'entreprise était pyramidale et « l'organisation du complot était telle, qu'il n'y avait qu'un petit nombre d'individus qui fussent initiés dans tous ses secrets »^{226(*)}.

La Cour retint 28 accusés pour la ville de Lyon, mais il y eut d'autres séances pour les campagnes : Jean Barbier, Jean Pierre Volozan, Jean Marie Vernay, Joannon fils, la Dame Lavalette, Benoît Biterney, Jean Pierre Gros-Jean, Antoine Gaudet, André Meyer, Jean Richon, Jacques Chilliet, Michel Balleydier, Louis Ravinet, Jean Pierre Gagnère, Antoine Seriziat, Pierre-Catherin Caffé, François Geibel, Jean Claude Berger, Bruno Verdun, Fleury Ollier, François Coindre, Jacques Baudran, Charles Marin, Jean Baptiste Blanc, Eugene Manquat, François Gervais, Pierre Joseph Perrant, Granger.

Pour assurer la discrétion de l'entreprise clandestine et limiter tout risque de « fuite » d'informations, la structure de l'équipe des conjurés était marquée par des cloisonnements. Comme un des conjuré le précisa lors de l'audience du 25 octobre 1817 : « Les membres de chaque comité ne devaient point communiquer avec ceux des autres comités. »^{227(*)}. Cette division en cloisons du travail des conjurés avait eu pour effet le fait que beaucoup ne connaissaient même pas les vraies finalités de l'entreprise ! Ainsi, bien souvent les témoignages des prévenus sur les buts de la conspiration divergent.

Jacquit, dans sa mégalomanie, espérait mobiliser 3000 hommes pour s'emparer de la ville de Lyon, en les répartissant en sept postes stratégiques de la ville. Tout ces projets ne naîtront même pas, mais observons que les lieux choisis pour placer les hommes étaient souvent d'anciennes casernes et des cabarets, lieux symboliques de la préparation des complots sous la Restauration avec les cafés et les salons.

Un interrogatoire du conjuré Barbier par la Cour prévôtale le 25 octobre 1817 illustre bien la méconnaissance des conjurés eux-mêmes des desseins de leur entreprise.

La Cour prévôtale : « Quand avez-vous eu connaissance du complot ? »

Barbier : « Je n'ai été initié qu'à la Noël dernière. Je sais bien que le complot existait antérieurement ; mais j'ignore l'époque précise de sa naissance. »

La Cour : « Ne s'agissait-il pas de faire descendre de son trône le souverain que la Providence a rendu à nos vœux, en un mot de porter atteinte à la légitimité ? »

Barbier : « On agissait bien dans la vue de renverser le Gouvernement du Roi, mais on avait aucun but fixe et déterminé après ce renversement. On parlait de différents prétendants.

Cependant, on parlait plus particulièrement de l'Empereur et de son fils. »^{228(*)}.

Barbier précise même lors de l'interrogatoire de la Cour prévôtale que les conspirateurs allaient entrer en contact avec l'épouse de Napoléon, Marie-Louise, pour s'assurer d'un soutien bien légitime. Barbier rapporte : « ...le premier projet était de lui faire un don quelconque. Ensuite, on résolut de frapper une médaille. La légende de présenter ces mots : « Français, suivez mon exemple. ». Une des faces devait présenter un pélican et ses petits. L'autre devait offrir un « N » avec cette légende : « Commande, nous sommes prêts. ». On devait encore lire sur cette médaille les mots : « Naissance de la seconde révolution française. ». »^{229(*)}.

La garantie du secret se faisait par des techniques simples comme nous venons le voir de cloisonnement des informations. Ainsi, les conspirateurs recevaient des informations au « compte-gouttes », parfois contradictoires, toujours imprécises Le recrutement, ou enrôlement,

se faisait par 180 « employés subalternes » selon Barbier, qui ne connaissaient jamais les chefs des recruteurs. Selon Barbier, ils seraient parvenus à enrôler 2850 recrues, ce qui aurait porté toujours selon ce conjurés, le personnel de ce complot à 9 000 hommes en comptant les campagnes^{230(☺)}. Pour ce qui est du financement, 3 à 4000 francs furent distribués aux chefs des conspirateurs, selon Barbier (p.20).

Beaucoup de zones d'ombre pèsent sur ce complot, comme par exemple, le fait que l'on parlait ouvertement de celui-ci mais sans en préciser la date depuis déjà deux ans. Il semble bien que les autorités policières lyonnaises auraient laissé, sinon encouragé, la formation de cette conspiration. Barbier rapporte : « On conspirait hautement depuis deux ans, on parlait de conspirations dans les rues, dans les cabarets... (...) Jacquit répétait aux conjurés : « Les Autorités sont pour nous ! ». »^{231(☺)}.

Précisons à nouveau qu'un contrôle et une justice interne à la conspiration, punissait les erreurs et les trahisons de ses membres. Volozan, un autre conjuré, évoque aussi l'existence d'un tribunal secret chargé des punitions, et de faire donc peser la menace dans les esprits^{232(☺)}.

Parmi les motivations autres que celles politiques et floues déjà présenté de renverser Louis XVIII pour y faire succéder Napoléon ou son fils, il y avait bien aussi la question du prix des subsistances. La crise économique de 1817 a donc bien été aussi un des déclencheurs du complot. Le conjuré Meyer affirme que : « ...un des arguments des enrôleurs étaient de dire à leurs « victimes » qu'il fallait faire diminuer le prix des subsistances. »^{233(☺)}.

Essayons d'esquisser à présent un bref tableau sociologique des acteurs de cette affaire. Commençons par les conspirateurs.

Cette conspiration est dominé par un personnel modeste, soit des paysans, soit des professions artisanales comme par exemple un nombre extraordinaire et incompréhensible de chapeliers ! Pour ce qui de l'âge des conjurés, en général des hommes, la fourchette est large allant de vingt à quarante cinq ans, avec une moyenne entre vingt-cinq et trente ans.

Pour les insurgés de Saint-Andéol, par exemple :

Jean-Baptiste Fillion, 23 ans, chapelier

Laurent Colomban, 26 ans, chapelier.

Christophe-Andéol Desgranges, 35 ans, chapelier. Tous les trois furent condamnés à mort.

Claude Guillot, père, 45 ans, chapelier

François Charvin, 31 ans, chapelier

Andéol Milliet, 24 ans, cultivateur

....

Pour des insurgés classés dans le « Rhône » :

Jean-François Déchet, 23 ans, tailleur de pierre à Charnay

Jean Bocuse, 33 ans, tonnelier

Laurent Charbonnay, 33 ans, cultivateur

Benoît Montalant, 25 ans, vigneron

Certains importants de Saint-Genis Laval :

François Oudin, 39 ans, adjudant-major dans l'ex 11^{ème} regiment des dragons, en demi-solde.

Une des têtes pensantes du complot.

Pierre Dumont, 16 ans et demi, apprenti maréchal, accusé d'avoir porté le pistolet sous la gorge du curé d'Irigny et du garde champêtre de cette commune, en leur ayant dit : « Coquin, crie vive l'Empereur ! ou je te tue ! ». Verdict, le jeune homme est condamné mort, ce qui causera même l'émoi du roi en raison de son jeune âge.

La liste pourrait être encore longue, donc nous nous arrêtons là.

Présentons brièvement les acteurs de la répression, à savoir le général Canuel par qui l'affaire a débuté, le préfet du Rhône, Chabrol, en charge du dossier, le maire de Lyon, le comte de Fargues, un ultra dont la tête était visée par les conjurés, et le lieutenant de police Charrier de Sainneville qui dénoncera les manipulations des ultras.

Le baron Simon de Canuel, né le 29 octobre 1767, s'enrôla volontairement dans l'armée en 1792. Après de bons états de service auprès du général Rossignol, il est promu Commandant de la ville de Lyon par le Directoire. Membre de la légion d'Honneur en l'an XII, il est disgracié par l'Empereur qui le raye des cadres des officiers généraux. De là, naîtrait peut-être son désir de vengeance à l'égard des bonapartistes, et donc son parti pris pour les royalistes ultras.

Rallié aux Bourbons, il est en effet fait Chevalier de Saint-Louis, et réintègre ses anciens grades sous la Restauration. Il sera même élu député ultra par le collège de la Vienne, siégera dans la Chambre introuvable, sera nommé baron par Louis XVIII en 1817.

Christophe Chabrol de Crouzol (comte de), magistrat, intendant, général, conseiller d'Etat, préfet et législateur est né à Riom le 1^{er} novembre 1771 et est mort au château de Chabannes le 7 octobre 1836. Il fut emprisonné pendant la période révolutionnaire, se rallia à Napoléon et fut chevalier de l'Empire le 11 août 1808. Le 9 mars 1810, il devient comte de l'Empire et président de chambre à la Cour impériale de Paris. En 1814, M. de Chabrol se rallie à Louis XVIII, est nommé conseiller d'Etat et préfet du Rhône le 22 novembre 1814. Il fit plus de zèle dans cette ville, quand Louis XVIII revint pour la seconde fois en réprimant maladroitement une prétendue conspiration. Il devint ensuite sous-secrétaire d'Etat au ministre de l'Intérieur. Le 13 novembre 1820, il est élu député par le collège du Puy-de-Dôme et fut un des zélés ministériels à la Chambre. Paire de France en 1823, ministre de la Marine dans les cabinets Villèle et Martignac de 1824 à 1828. Royaliste de la première heure, il soutiendra ardemment Charles X et sa famille^{234(*)}.

Jean Joseph Mallet, comte de Fargues, est né le 12 mars 1777 à Vodables (Puy-de-Dôme). Issu d'une très ancienne famille noble d'Auvergne, le comte de Fargues émigre avec son père à 14 ans en 1791. A Munich, il fait la connaissance d'une Lyonnaise Sabine Balland d'Arnas, nièce du comte de Sathonay, futur maire de Lyon. De Fargues épouse cette demoiselle en 1801, ce qui lui permet de s'insérer dans le monde des notables de Lyon. Il devient ainsi administrateur des hôpitaux de cette ville et adjudant-major de la garde nationale en 1813. Cependant, de Fargues reste un noble impatient du retour des Bourbons. En mars 1814, lorsque les troupes alliées menacent Lyon, il est désigné maire de cette ville par le comte d'Albon. Le 22 novembre 1814, il est officiellement promu maire de la ville. De Fargues marquera son passage à la mairie de Lyon par son soutien aveugle aux ultras locaux. Bien souvent, comme dans l'affaire de juin 1817, il fermera les yeux sur les manipulations des royalistes exagérés de la ville, comme le général Canuel. Dès 1815, de Fargues participera à la campagne de discrédit de l'Empereur, en faisant poser dans toute la ville de Lyon, des affiches de propagande salissant Napoléon. De Fargues sera réélu régulièrement jusqu'à sa mort, en octobre 1816 puis encore en septembre 1817^{235(*)}.

En ce qui concerne le modéré lieutenant de police Charrier de Sainneville en charge de l'affaire de Lyon pour le compte de la police civile, je n'ai pas réussi à trouver de notices biographiques qui lui seraient consacrées, ni aux archives nationales à Paris, ni à Lyon. Le personnage a été quelque peu effacé. J'ai néanmoins pu retenir quelques éléments de biographie à partir de mes lectures. Claude-Sébastien Salicon Charrier de Sainneville était hostile aux ultras et même proche de Camille Jordan selon Bruno Benoit^{236(*)}. Selon Sébastien Charléty^{237(*)}, il s'agissait d'un homme riche, intelligent, ambitieux, longtemps adjoint au maire de Lyon sous Napoléon. Il s'était rallié aux Bourbons, mais avait conservé des relations avec l'ancien personnel bonapartiste. Il détestait les violences et avait ainsi manifesté sa désapprobation pendant la réaction ultra (Terreur blanche) et opposé une sourde résistance aux mesures contre les suspects. On le détestait à Bellecour. Les militaires rappelaient qu'il avait été l'ami du conspirateur Didier, un « bonnet rouge » disait-on de lui.

En réalité, comme le remarque toujours Charléty : « il était surtout gênant, et on ne voulait pas être gêné dans le bon combat pour ressaisir le pouvoir si sottement perdu. »^{238(*)}. Retenons de Sainneville qu'il eut le courage de dénoncer la manipulation ultra du général Canuel dans l'affaire du 8 juin 1817, ce qui lui vaudra avec le colonel Fabvier d'être condamnés par la Cour royale de Lyon pour diffamation à payer une lourde amende, lorsqu'ils dénoncèrent par une brochure justificative les manoeuvres des ultras. Sainneville et Fabvier seront alors soutenus par les libéraux lyonnais qui lancèrent une souscription pour payer l'amende. Il y eut 12 000 souscripteurs et le mouvement libéral lyonnais s'en trouva renforcé.

Ces quelques lignes sur les acteurs principaux de ces troubles du Rhône de 1817 mettent en évidence une confrontation de milieux entre les conjurés, la plupart issus des couches populaires, voire même pour certains des déclassés avec la présence de militaires en demi-solde, et les acteurs de la répression, tous des nobles, la majorité d'obédience ultra royaliste, à l'exception de Sainneville. Nous avons présenté quelques éléments concernant les buts et la

structuration de ce complot à visée insurrectionnelle du 8 juin 1817. Ils sont maigres mais il faut préciser que même au coeur des archives, de ces traces historiques relatives à cette affaire, le flou domine. Les accusés parlent peu ou se contre disent, et avouent surtout sous la pression de la Cour prévôtale, ce qui laisse leurs témoignages sujets à précaution.

Retenons les caractères principaux. Il y avait bien à mon sens conjuration. Barbier ou Cochet affirment avoir été initiés, prêtés serment de silence sur le poignard. Il existait peut-être même bien une structure typique des sociétés secrètes : un tribunal secret, chargé de réguler les activités des conjurés en punissant de mort les traîtres. Plusieurs fois, il est fait allusion à ce tribunal. Le complot était organisé selon une structure secrète, avec des comités directeurs opaques les uns par rapport aux autres. Les buts du complot semblaient tendre à restaurer les Bonaparte, la forme du gouvernement devant être établie par la suite. Les moyens étaient bien dans un sens militaire, avec un plan d'action stratégique de prise d'assaut de la ville par des postes clefs de la ville. Les chefs espéraient même quasiment mobiliser une armée, puisque pour Jacquit et Barbier, on peut estimer qu'ils comptaient mobiliser environ 9 000 hommes avec les campagnes.

Il nous faut à présent préciser dans quelles conditions cette conspiration à visée insurrectionnelle fut infiltrée puis provoquée, ce qui ne retire rien à l'existence première et originelle de son plan d'exécution.

II-1.2 Une conspiration provoquée

Bruno Benoit²³⁹⁽¹⁾ rapporte dans son récit de l'affaire du 8 juin, le lieutenant de police Charrier de Sainneville avait fait part au préfet Chabrol, dès la fin de l'année 1816, de renseignements relatifs à un nouveau complot. Des arrestations eurent lieu dès mars 1817, à la suite de la découverte d'armes à Vaise et de tentatives d'enrôlement. Mais les autorités nationales croient d'avantage à la rumeur, entretenue de plus par le climat de désinformation générale déjà présenté antérieurement. Pour les élites ultras locales, un coup de force se prépare dans les campagnes pour atteindre Lyon. Le choix serait alors de maîtriser l'insurrection à venir en en infiltrant la conspiration associée. Dès le 2 juin, le sous-préfet de Villefranche avait prévenu le préfet du Rhône, Chabrol, que des coups de canon seraient tirés pour marquer le début des émeutes. Le 6 juin, Chabrol apprend qu'un rassemblement à caractère séditieux s'est produit dans les communes d'Ambérieux et de Quincieux.

Des perquisitions ont lieu parmi les domiciles de certains des 200 manifestants, mais ne donnent rien. Un personnage retient cependant l'attention des forces de police, un dénommé Oudin, domicilié à Saint-Genis Laval. On cherche à l'appréhender chez lui le 7 juin, mais en vain, car il n'est pas chez lui. Et en effet, Oudin, demi-solde, se révélera bien être une des têtes pensantes des troubles du 8 juin 1817.

Charrier-Sainneville continua donc de mener l'enquête sur l'affaire du 8 juin. Après avoir mis au jour, l'existence d'au moins deux comités du complot, Sainneville est pris de doute sur le récit de Barbier du plan d'assaut de la ville de Lyon. Le lieutenant de police voulait l'interroger lui-même mais le maire, le comte de Fargues, lui opposait systématiquement un refus catégorique. Sainneville racontera à propos de Barbier : « Son rôle d'agent double paraît bien établi, si l'on tient compte de ce que, dès la veille du mouvement, il proposa à un agent de l'arrêter sous un fallacieux prétexte, lui offrant même de l'argent à cet effet ; c'est encore lui, qui, le 8 juin, remit à un malheureux les douze paquets de cartouches saisis sur lui, à la barrière de Serin, et qui cinq jours après le conduisaient à l'échafaud. »²⁴⁰⁽¹⁾.

Le lieutenant de police collectionnait ainsi plusieurs indices démontrant que la conjuration avait été perturbée par des facteurs exogènes. La preuve la plus solide que l'entreprise fut infiltrée et provoquée par des autorités institutionnelles lui vint le jour où sa police arrêta un des factieux, le dénommé Brunet. Ce dernier avait déjà été surpris dans d'autres affaires de conspiration. Mais à peine Brunet arrêté, le lieutenant Sainneville se voit contraint par M. Hue de la Colombe, adjudant de place de l'armée, de le relâcher, sous le motif qu'il s'agissait d'un agent d'infiltration, une « taupe » dirait-on aujourd'hui, de l'autorité militaire. Sainneville y consenti mais à la condition qu'il ne fut plus employé à cet effet. M. Hue de la Colombe s'y refusa et livra cet agent à la Cour prévôtale qui le remit en liberté. Sainneville le fit arrêter de nouveau, ce qui provoqua la colère de l'autorité militaire. Le procureur du Roi dut intervenir et sous la pression de

Sainneville qui voulait l'aveux officiel qu'il s'agissait bien d'un agent infiltré dans le complot du 8 juin, le procureur lui confirma que Brunet était bien un agent de la police militaire qui avait tout su et tout révélé. Sainneville exigea avant de relâcher Brunet une lettre de l'adjudant de place, Hue de la Colombe, attestant avoir utilisé cet individu comme agent infiltré. Hue de la Colombe s'exécuta, choisissant de ne pas laisser un agent exposer devant le tribunal des révélations qui auraient pu compromettre l'administration militaire. Désormais Charrier-Sainneville détenait une pièce qui lui permettait, sinon de nier la tentative de sédition de Lyon, du moins d'affirmer que l'autorité militaire incitait elle-même à l'insurrection, par l'intermédiaire de ses agents^{241(△)}.

De même, l'étude de l'historienne Josiane Bourguet-Rouveyre^{242(★)} corrobore cette thèse de l'infiltration policière. Elle écrit : « Le jour fixé de l'insurrection, le 8 juin 1817, devait se faire au nom de Napoléon II ; mais les chefs présumés du complot, un agent de la police militaire, Brunet, et le capitaine d'une légion en garnison à Lyon, Ledoux, avaient déjà vendu la mèche ! ». Cette affirmation est d'autant plus plausible si l'on considère que ce dernier, le capitaine Ledoux, sera assassiné le soir même à Lyon, rue Mercière. Il aurait donc lui aussi subi le châtement des traîtres !

Nous pouvons donc conclure sur le double fait qu'il existait bien une conspiration maladroitement organisée, car permise voire encouragée par les autorités, visant à s'emparer de la deuxième ville du royaume au profit des bonapartistes et des révolutionnaires, et que ce projet était surveillé et contrôlé par les autorités ultras, en son sein par le biais de l'infiltration de la police militaire de Canuel.

Notes et références

- * ²⁰⁵ Voir à nouveau Bruno Benoit, op.cit, p.48, 49 et 50.
- * ²⁰⁶ Eric J. Hobsbawm, L'Ere des révolutions, éditions Complexe, 2000, 416 pages, p.148 et 149.
- * ²⁰⁷ Voir A. Jardin/A. J Tudesq, La France des notables, 2. la vie de la nation 1815-1848, Paris, Seuil, Points Histoire, 1973, 251 pages, p.105.
- * ²⁰⁸ Voir G. de Bertier de Sauvigny, La Restauration, op.cit, p.150, 151.
- * ²⁰⁹ Voir Frédéric Bluche, Le bonapartisme, op.cit, p.37.
- * ²¹⁰ Voir Alan B. Spitzer, Old Hatreds and Young Hopes, The French Carbonari against the Bourbon Restoration, Harvard University Press, 1971, 334 pages, page 28 à 31.
- * ²¹¹ Bernard Gainot/Pierre Serna (dir.), Secret et République 1795-1840, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, collect histoires croisées, 2004, 182 pages.
- * ²¹² Josiane Bourguet-Rouveyre, « Les bonapartistes dans les conspirations de 1815 à 1823 », 14 pages, 2004, in Bernard Gainot/Pierre Serna (dir.), Secret et République 1795-1840, op.cit, p.129 à 143.
- * ²¹³ Josiane Bourguet-Rouveyre, op.cit, p.136, 137.
- * ²¹⁴ Georges Ribe dans son étude donne un récit, sur lequel nous nous basons, assez clair et succinct des caractères des insurrections dans les campagnes de Lyon. Voir Georges Ribe, op.cit, p.247, 248 et 249.
- * ²¹⁵ Voir Bruno Benoit, op.cit, p.51.
- * ²¹⁶ Voir la lettre du maire de Saint-Andéol au préfet du Rhône du 9 juin 1817, déjà citée dans l'introduction de ce travail (page 24), archives départementales du Rhône 4 M 204.
- * ²¹⁷ Voir Extrait des conclusions de M. Reyre, document 2, placé en annexes, p.6.
- * ²¹⁸ Georges Ribe, op.cit, p.248.
- * ²¹⁹ Voir Georges Ribe, op.cit, p.248.
- * ²²⁰ Voir Georges Ribe, op.cit, p.248.
- * ²²¹ Toujours selon Georges Ribe, op.cit, p.249.
- * ²²² Cour prévôtale du Rhône, séance du 25 octobre 1817, document 4 en annexes, p.12. Extrait du volume rouge Conspiration de Lyon en 1817 : Procédure. « Procès des 28 individus prévenus d'avoir participé aux mouvements insurrectionnels... », BM Lyon Part Dieu, fond ancien, cote 354164.
- * ²²³ Cour prévôtale du Rhône, séance du 25 octobre 1817, op.cit.
- * ²²⁴ Cour prévôtale du Rhône, séance du 25 octobre 1817, op.cit, p.14.
- * ²²⁵ Conspiration de Lyon en 1817 : Procédure..., op.cit, BM Lyon Part Dieu, fond ancien, cote 354164, p.7
- * ²²⁶ Conspiration de Lyon en 1817 : Procédure..., op.cit, BM Lyon Part Dieu, fond ancien, cote 354164, p.11.
- * ²²⁷ Conspiration de Lyon en 1817 : Procédure..., op.cit, BM Lyon Part Dieu, fond ancien, cote 354164, p.6
- * ²²⁸ Conspiration de Lyon en 1817 : Procédure..., op.cit, BM Lyon Part Dieu, fond ancien, cote 354164, p.13.
- * ²²⁹ Aveux de Barbier dans Conspiration de Lyon en 1817 : Procédure..., op.cit, BM Lyon Part Dieu, fond ancien, cote 354164, p.14.
- * ²³⁰ Aveux de Barbier..., op.cit, BM Lyon Part Dieu, fond ancien, cote 354164, p.16
- * ²³¹ Aveux de Barbier..., ibid., p.20, 21.
- * ²³² Voir les aveux de Volozan dans Conspiration de Lyon en 1817 : Procédure..., op.cit, BM Lyon Part Dieu, fond ancien, cote 354164, p.24, 25.
- * ²³³ Aveux de Meyer dans Conspiration de Lyon en 1817 : Procédure..., op.cit, BM Lyon Part Dieu, fond ancien, cote 354164, p.27.
- * ²³⁴ Ces deux notices biographiques, de Chabrol et Canuel, ont été réalisées à l'aide de Robinet, Robert et Chaplain, Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire 1789-1815, Paris, sans date, Archives nationales, tome 1.
- * ²³⁵ Notice biographique (comte de Fargues) réalisée à partir Bruno Benoit, Raymond Curtet, René Giri, 24 maires de Lyon pour deux siècles d'histoire, Lyon, éditions Ludg, 1994, 245 pages, p.77 à 87. Le lecteur trouva l'article consacré à de Fargues en annexes, document 5. Ouvrage disponible à la BM Lyon Part Dieu.
- * ²³⁶ Bruno Benoit, L'identité politique de Lyon..., op.cit, p.50
- * ²³⁷ Voir Sébastien Charléty, Une conspiration à Lyon en 1817, op.cit, p.270.
- * ²³⁸ S. Charléty, op.cit, p.270.
- * ²³⁹ Voir Bruno Benoit, op.cit, p.50 à 53.
- * ²⁴⁰ Charrier-Sainneville, rapporté par Georges Ribe, op.cit, p.257.
- * ²⁴¹ Récit basé sur Georges Ribe, op.cit, p.257, 258.
- * ²⁴² Josiane Bourguet-Rouveyre, « Les bonapartistes dans les conspirations de 1815 à 1823 », in Bernard Gainot/Pierre Serna, Secret et République 1795-1840, op.cit, p.129 à 143, voir p.138.